



Gestion de capital PenderFund

MODIFICATION N° 2 DATÉE DU 25 NOVEMBRE 2025

DU PROSPECTUS SIMPLIFIÉ DATÉ DU 27 JUIN 2025, MODIFIÉ PAR LA MODIFICATION N° 1 DATÉE DU 15 SEPTEMBRE 2025

relativement aux :

OPC traditionnels

Fonds univers obligataire Pender

Parts de catégorie A, de catégorie E, de catégorie F et de catégorie F (\$ US)

Fonds d'obligations de sociétés Pender

**Parts de catégorie A, de catégorie A (\$ US), de catégorie E, de catégorie F (auparavant, de catégorie I),
de catégorie F (\$ US) (auparavant, de catégorie I (\$ US)), de catégorie N et de catégorie U**

Fonds d'actions mondiales à petite/moyenne capitalisation Pender

(auparavant, Fonds de valeur Pender)

Parts de catégorie A, de catégorie E, de catégorie F (auparavant, de catégorie I)

Fonds d'opportunités à petites capitalisations Pender

**Parts de catégorie A, de catégorie B, de catégorie E, de catégorie F, de catégorie G, de catégorie H,
de catégorie I, de catégorie M et de catégorie N**

Fonds stratégique de croissance et de revenu Pender

Parts de catégorie A, de catégorie E et de catégorie F (auparavant, de catégorie I)

OPC alternatifs

Fonds alternatif à rendement absolu Pender

**Parts de catégorie A (auparavant, de catégorie H), de catégorie A (\$ US) (auparavant, de catégorie H
(\$ US)), de catégorie AF, de catégorie E, de catégorie F (auparavant, de catégorie I), de catégorie F (\$ US)
(auparavant, de catégorie I (\$ US)), de catégorie FF et catégorie N**

Fonds alternatif d'arbitrage Pender

**Parts de catégorie A (auparavant, de catégorie H), de catégorie AF, de catégorie E, de catégorie F
(auparavant, de catégorie I), de catégorie F (\$ US) (auparavant, de catégorie I (\$ US)) et de catégorie FF**

Fonds alternatif d'arbitrage Plus Pender

Parts de catégorie A, de catégorie E, de catégorie F (auparavant, de catégorie I) et de catégorie F (\$ US)

Fonds alternatif de revenu multistratégie Pender

Parts de catégorie A, de catégorie E, de catégorie F (auparavant, de catégorie I) et de catégorie O

Fonds alternatif de situations spéciales Pender

Parts de catégorie A, de catégorie E et de catégorie F (auparavant, de catégorie I)

(chacun un « Fonds » et, collectivement, les « Fonds »)

La présente modification n° 2 datée du 25 novembre 2025 (la « **modification n° 2** ») du prospectus simplifié des Fonds daté du 27 juin 2025, tel qu'il a été modifié par la modification n° 1 datée du 15 septembre 2025 (le « **prospectus simplifié** »), fournit des renseignements supplémentaires sur les Fonds, et le prospectus simplifié, en ce qui a trait aux Fonds, doit être lu en tenant compte de ces renseignements. Tous les numéros de page sont ceux du prospectus simplifié. Les termes clés utilisés dans la présente modification n° 2 ont le sens qui leur est donné dans le prospectus simplifié, sauf si un autre sens leur est donné dans les présentes.

Résumé des modifications

À la suite des assemblées extraordinaires tenues le 21 novembre 2025 au cours desquelles les porteurs de parts de certaines catégories des Fonds (les « **catégories touchées** ») ont voté en faveur d'une augmentation proposée des frais de gestion facturés à chacune des catégories touchées (la « **modification proposée des frais de gestion** »), Gestion de capital PenderFund (le « **gestionnaire** ») mettra en application à compter du 5 décembre 2025, ou vers cette date, l'augmentation des frais de gestion. Parallèlement à l'augmentation des frais de gestion, le gestionnaire réduira les frais d'administration facturés à certaines catégories des Fonds, dont les catégories touchées (les « **catégories visées par une modification des frais** »), à compter du 5 décembre 2025 ou vers cette date. En raison de la réduction simultanée des frais d'administration, les porteurs de parts des catégories visées par une modification des frais constateront que le ratio des frais de gestion (RFG), avant impôts, sera inférieur ou équivalent.

Conjointement à la modification proposée des frais de gestion, à compter du 5 décembre 2025 ou vers cette date, le gestionnaire procédera à la dissolution de certaines catégories des Fonds (les « **catégories dissoutes** ») afin de simplifier les catégories offertes par les Fonds (les « **dissolutions de catégories** »). Les porteurs de parts de catégories dissoutes ont été informés de la situation le 21 octobre 2025 conformément à la convention de fiducie des Fonds et aux lois sur les valeurs mobilières applicables. Dans le cadre des dissolutions de catégories, le 5 décembre 2025 ou vers cette date, certaines catégories dans lesquelles les parts des catégories dissoutes peuvent être converties seront renommées (les « **changements de nom de catégorie** »).

Les dissolutions de catégories ainsi que la modification proposée des frais de gestion visent à normaliser les frais pour l'ensemble des Fonds et à offrir à tous les épargnants une catégorie de parts assortie de frais réduits dans chaque Fonds.

Par conséquent, le prospectus simplifié est modifié pour les fins suivantes :

- a) modifier l'information présentée relativement aux frais de gestion et aux frais d'administration pour les catégories visées par une modification des frais;
- b) tenir compte des dissolutions de catégories à venir;
- c) tenir compte des changements de nom de catégorie à venir;
- d) apporter d'autres modifications d'ordre administratif, notamment les modifications apportées aux commissions de suivi, le retrait du montant minimal du placement initial pour les parts de catégorie H et les parts de catégorie I des Fonds et l'augmentation du taux de rendement minimal pour le Fonds alternatif de revenu multistratégie Pender.

Modifications techniques

Avec prise d'effet le 5 décembre 2025 ou vers cette date, le prospectus simplifié est modifié de la façon décrite ci-dessous.

1. Page couverture

La page couverture est modifiée pour tenir compte de certaines dissolutions de catégories et de certains changements de nom de catégorie en modifiant les catégories énumérées pour les fonds suivants.

a) **Fonds d'obligations de sociétés Pender**

offrant des parts de catégorie A, des parts de catégorie A (\$ US), des parts de catégorie E, des parts de catégorie F (auparavant, des parts de catégorie I), des parts de catégorie F (\$ US) (auparavant, des parts de catégorie I (\$ US)), des parts de catégorie H, des parts de catégorie H (\$ US), des parts de catégorie N, des parts de catégorie O et des parts de catégorie U

b) **Fonds d'actions mondiales à petite/moyenne capitalisation Pender** (auparavant, Fonds de valeur Pender)

offrant des parts de catégorie A, des parts de catégorie E, des parts de catégorie F (auparavant, des parts de catégorie I), des parts de catégorie H et des parts de catégorie O

c) **Fonds stratégique de croissance et de revenu Pender**

offrant des parts de catégorie A, des parts de catégorie E, des parts de catégorie F (auparavant, des parts de catégorie I) et des parts de catégorie O

d) **Fonds alternatif à rendement absolu Pender**

offrant des parts de catégorie A (auparavant, des parts de catégorie H), des parts de catégorie A (\$ US) (auparavant, des parts de catégorie H (\$ US)), des parts de catégorie AF, des parts de catégorie E, des parts de catégorie F (auparavant, des parts de catégorie I), des parts de catégorie F (\$ US) (auparavant, des parts de catégorie I (\$ US)) des parts de catégorie FF, des parts de catégorie N et des parts de catégorie O

e) **Fonds alternatif d'arbitrage Pender**

offrant des parts de catégorie A (auparavant, des parts de catégorie H), des parts de catégorie AF, des parts de catégorie E, des parts de catégorie F (auparavant, des parts de catégorie I), des parts de catégorie F (\$ US) (auparavant, des parts de catégorie I (\$ US)), des parts de catégorie FF et des parts de catégorie O

f) **Fonds alternatif d'arbitrage Plus Pender**

offrant des parts de catégorie A, des parts de catégorie E, des parts de catégorie F (auparavant, des parts de catégorie I), des parts de catégorie F (\$ US) et des parts de catégorie O

g) **Fonds alternatif de revenu multistratégie Pender**

offrant des parts de catégorie A, des parts de catégorie E, des parts de catégorie F (auparavant, des parts de catégorie I) et des parts de catégorie O

h) **Fonds alternatif de situations spéciales Pender**

offrant des parts de catégorie A, des parts de catégorie E, des parts de catégorie F (auparavant, des parts de catégorie I) et des parts de catégorie O

2. Contrats importants

Les paragraphes suivants figurant à la rubrique « Contrats importants » à la page 11 sont modifiés comme suit :

Paragraphe 1 : La vingt-cinquième (25^e) convention de fiducie modifiée et mise à jour intervenue en date du 5 décembre 2025 entre le gestionnaire et le fiduciaire relativement à la gouvernance des Fonds. Pour obtenir une description de la convention de fiducie, veuillez vous reporter aux rubriques « Constitution et historique des Fonds » et « Responsabilité de l'administration des OPC ».

Paragraphe 2 : La convention de gestion datée du 14 avril 2009, telle qu'elle peut être modifiée à l'occasion et qui a récemment été modifiée le 5 décembre 2025, intervenue entre le gestionnaire et les Fonds, aux termes de laquelle Pender a accepté d'agir à titre de gestionnaire des Fonds. Pour obtenir une description de la responsabilité du gestionnaire, veuillez vous reporter à la rubrique « Responsabilité de l'administration des OPC ».

3. Souscriptions, échanges et rachats

- a) À la rubrique « Souscriptions, échanges et rachats – Souscriptions », les paragraphes 3 et 8 qui figurent à la page 15 sont modifiés afin de supprimer la mention de la catégorie I (\$ US).
- b) À la rubrique « Souscriptions, échanges et rachats – Souscriptions », la deuxième phrase du paragraphe 8 à la page 15 est supprimée dans son intégralité afin de supprimer le montant du placement initial pour les parts de catégorie H et les parts de catégorie I des Fonds.
- c) À la rubrique « Souscriptions, échanges et rachats – Souscriptions », le premier paragraphe qui débute à la page 16 est modifié afin de supprimer la mention de la catégorie I (\$ US).
- d) À la rubrique « Souscriptions, échanges et rachats – Rachats », le paragraphe 3 à la page 17 est modifié afin de supprimer la mention de la catégorie I (\$ US).

4. Services facultatifs fournis par l'organisation d'OPC

À la rubrique « Services facultatifs fournis par l'organisation d'OPC – Plan de paiement par chèques préautorisés (un « plan ») », le paragraphe 2 à la page 18 est modifié afin de supprimer la mention de la catégorie H, de la catégorie H (\$ US), de la catégorie I et de la catégorie I (\$ US).

5. Frais

- a) À la rubrique « Frais – Frais et charges payables par le Fonds », le premier paragraphe de la rangée intitulée « Frais d'exploitation » du premier tableau à la page 22 est modifié pour tenir compte de la réduction des frais d'administration de certaines catégories comme suit :

Sauf en ce qui a trait au Fonds d'actions américaines à petite/moyenne capitalisation Pender, tel qu'il est indiqué ci-dessous : (i) chaque catégorie de parts (à l'exception des parts décrites aux points (ii) et (iii)) devra payer des frais d'administration correspondant à 0,20 % de sa valeur liquidative; (ii) la catégorie H et la catégorie H (\$ US) du Fonds d'obligations de sociétés Pender ainsi que la catégorie H du Fonds d'actions mondiales à petite/moyenne capitalisation Pender devront payer des frais d'administration correspondant à 0,50 % de sa valeur liquidative; et (iii) les frais d'administration applicables aux parts de catégorie O sont ou seront négociés, selon le cas, de façon distincte et facturés directement aux porteurs de parts de catégorie O, s'il y a lieu, et ne dépasseront pas 0,50 % de la valeur du compte du porteur de parts applicable.

- b) À la rubrique « Frais – Frais et charges directement payables par vous », la première rangée du tableau à la page 23 est modifiée afin de supprimer la mention de la catégorie I (\$ US).
- c) À la rubrique « Frais – Incidence des frais d'acquisition », les paragraphes 3 et 4 à la page 24 sont modifiés afin de supprimer la mention de la catégorie I (\$ US).

6. Rémunération du courtier

- a) À la rubrique « Rémunération du courtier – Commissions de suivi », le tableau qui figure à la page 24 est modifié afin de mettre à jour les commissions de suivi de la façon décrite ci-dessous.

Commissions de suivi payées par le gestionnaire	Parts de catégorie A/ de catégorie A (\$ US)	Parts de catégorie AF/ de catégorie B	Parts de catégorie H/ de catégorie H (\$ US)
Fonds univers obligataire Pender	0,50 %	s. o.	s. o.
Fonds d'obligations de sociétés Pender	0,65 %	s. o.	0,65 %
Fonds d'actions mondiales à petite/moyenne capitalisation Pender (auparavant, Fonds de valeur Pender)	0,85 %	s. o.	0,85 %
Fonds d'opportunités à petites capitalisations Pender	1,00 %	1,00 %	0,85 %
Fonds stratégique de croissance et de revenu Pender	0,85 %	s. o.	s. o.
Fonds d'actions américaines à petite/moyenne capitalisation Pender	1,00 %	s. o.	s. o.
Fonds alternatif à rendement absolu Pender	0,85 % ¹⁾	1,00 %	s. o.
Fonds alternatif d'arbitrage Pender	0,85 % ²⁾	1,00 %	s. o.
Fonds alternatif d'arbitrage Plus Pender	0,85 %	s. o.	s. o.
Fonds alternatif de revenu multistratégie Pender	1,00 %	s. o.	s. o.
Fonds alternatif de situations spéciales Pender	1,00 %	s. o.	s. o.

1) Avec prise d'effet le 5 décembre 2025, le gestionnaire a remplacé le nom de la catégorie H et de la catégorie H (\$ US) du Fonds alternatif à rendement absolu Pender par « catégorie A » et « catégorie A (\$ US) ».

2) Avec prise d'effet le 5 décembre 2025, le gestionnaire a remplacé le nom de la catégorie H du Fonds alternatif d'arbitrage Pender par « catégorie A ».

- b) À la rubrique « Frais – Incidence des frais d'acquisition », le paragraphe 2 à la page 23 est modifié afin de supprimer la mention de la catégorie I (\$ US).

7. Description des parts offertes par les Fonds

- a) À la rubrique « Description des parts offertes par les Fonds – Questions d'ordre général », l'information qui figure dans le premier tableau à la page 53 est modifiée afin de tenir compte des dissolutions de catégories et des changements de nom de catégorie. Les rangées 2, 3 et 5 sont supprimées de la façon décrite ci-dessous.

OPC traditionnels	Catégories autorisées	Catégories offertes aux fins de souscription ¹⁾
Fonds d'obligations de sociétés Pender	A, A (\$ US), E, F (auparavant, « catégorie I ») ²⁾ , F (\$ US) (auparavant, « catégorie I (\$ US) ») ³⁾ , H, H (\$ US), N, O et U	A, A (\$ US), E, F (auparavant, « catégorie I ») ²⁾ , F (\$ US) (auparavant, « catégorie I (\$ US) ») ³⁾ , H, H (\$ US), N, O et U
Fonds d'actions mondiales à petite/moyenne capitalisation Pender (auparavant, Fonds de valeur Pender)	A, E, F (auparavant, « catégorie I ») ²⁾ , H et O	A, E, F (auparavant, « catégorie I ») ²⁾ , H et O
Fonds stratégique de croissance et de revenu Pender	A, E, F (auparavant, « catégorie I ») ²⁾ et O	A, E, F (auparavant, « catégorie I ») ²⁾ et O

- b) À la rubrique « Description des parts offertes par les Fonds – Questions d'ordre général », l'information qui figure dans le second tableau à la page 53 est modifiée afin de tenir compte des dissolutions de catégories et des changements de nom de catégorie. Le tableau est supprimé dans son intégralité et remplacé par l'information suivante.

OPC alternatifs	Catégories autorisées	Catégories offertes aux fins de souscription ¹⁾
Fonds alternatif à rendement absolu Pender	A (auparavant, « catégorie H »), A (\$ US) (auparavant, « catégorie H (\$ US) »), AF, E, F (auparavant, « catégorie I ») ²⁾ , F (\$ US) (auparavant, « catégorie I (\$ US) ») ³⁾ , FF, N et O	A (auparavant, « catégorie H »), A (\$ US) (auparavant, « catégorie H (\$ US) »), AF, E, F (auparavant, « catégorie I ») ²⁾ , F (\$ US) (auparavant, « catégorie I (\$ US) ») ³⁾ , FF, H, N et O
Fonds alternatif d'arbitrage Pender	A (auparavant, « catégorie H »), AF, E, F (auparavant, « catégorie I »), F (\$ US) (auparavant, « catégorie I (\$ US) ») ³⁾ , FF et O	A (auparavant, « catégorie H »), AF, E, F (auparavant, « catégorie I »), F (\$ US) (auparavant, « catégorie I (\$ US) ») ³⁾ , FF et O
Fonds alternatif d'arbitrage Plus Pender	A, E, F (auparavant, « catégorie I ») ²⁾ , F (\$ US) et O	A, E, F (auparavant, « catégorie I ») ²⁾ , F (\$ US) et O
Fonds alternatif de revenu multistratégie Pender	A, E, F (auparavant, « catégorie I ») ²⁾ et O	A, E, F (auparavant, « catégorie I ») ²⁾ et O
Fonds alternatif de situations spéciales Pender	A, E, F (auparavant, « catégorie I ») ²⁾ et O	A, E, F (auparavant, « catégorie I ») ²⁾ et O

- c) À la rubrique « Description des parts offertes par les Fonds – Questions d'ordre général », sous les notes qui figurent sous chaque tableau à la page 53, les paragraphes suivants sont ajoutés pour tenir compte des changements de nom.

- 2) Avec prise d'effet le 5 décembre 2025, le gestionnaire a remplacé le nom de l'ancienne catégorie I par « catégorie F » dans le cadre des changements de nom de catégorie.
- 3) Avec prise d'effet le 5 décembre 2025, le gestionnaire a remplacé le nom de l'ancienne catégorie I (\$ US) par « catégorie F (\$ US) » dans le cadre des changements de nom de catégorie.

8. Description des parts offertes par les Fonds

À la rubrique « Description des parts offertes par les Fonds – Questions d'ordre général », les paragraphes 6, 7 et 8 qui figurent à la page 55 sont modifiés afin de supprimer la mention de la catégorie I (\$ US).

9. Désignation, constitution et historique des Fonds

Pour tenir compte des modifications apportées à la convention de fiducie des Fonds, le tableau figurant à la rubrique « Désignation, constitution et historique des Fonds – Constitution et historique des Fonds » est modifié par l'ajout des rangées suivantes après la dernière rangée à la page 59.

Vingt-quatrième (24 ^e)	28 août 2025	• Ajout d'un nouveau fonds, le Fonds alternatif d'actions sélect Pender (auparavant, Fonds d'actions choisies Purpose)
Vingt-cinquième (25 ^e)	25 novembre 2025	• Modification de l'information présentée relativement aux frais de gestion et aux frais d'administration pour les catégories visées par une modification des frais • Retrait des catégories dissoutes pour certains Fonds dans le cadre des dissolutions de catégories • Changement de nom pour certaines catégories au sein de certains Fonds dans le cadre des changements de nom de catégorie • Augmentation du taux de rendement minimal pour le Fonds alternatif de revenu multistratégie Pender

10. Fonds univers obligataire Pender – Détails du Fonds

Le deuxième tableau de la rubrique « Fonds univers obligataire Pender – Détails du Fonds » qui figure à la page 63 est modifié pour tenir compte de la modification proposée des frais de gestion. Les rangées 1, 3 et 4 du deuxième tableau sont modifiées de la façon décrite ci-dessous.

Titres offerts	Date de création	Frais de gestion (compte non tenu de la TPS/TVH)
Parts de catégorie A	17 janvier 2020	0,90 %
Parts de catégorie F	17 janvier 2020	0,40 %
Parts de catégorie F (\$ US)	28 juin 2022	0,40 %

11. Fonds d'obligations de sociétés Pender – Détails du Fonds

- a) Pour tenir compte de la modification proposée des frais de gestion, des dissolutions de catégories et des changements de nom de catégorie, le deuxième tableau de la rubrique « Fonds d'obligations de sociétés Pender – Détails du Fonds » à la page 68 est supprimé dans son intégralité et remplacé par le tableau et les notes suivants.

Titres offerts	Date de création	Frais de gestion (compte non tenu de la TPS/TVH)
Parts de catégorie A	1 ^{er} juin 2009	1,40 %
Parts de catégorie A (\$ US)	30 août 2013	1,40 %
Parts de catégorie E	26 juin 2019	Négociable – maximum 1,40 %
Parts de catégorie F (auparavant, catégorie I) ¹⁾	30 juin 2014	0,75 %
Parts de catégorie F (\$ US) (auparavant, catégorie I (\$ US)) ²⁾	26 juin 2019	0,75 %
Parts de catégorie H	19 juin 2012	1,10 %
Parts de catégorie H (\$ US)	26 juin 2019	1,10%
Parts de catégorie N	28 juin 2024	0,50%
Parts de catégorie O	24 novembre 2010	Négociable – maximum 1,40 %
Parts de catégorie U	26 juin 2019	0,75 %

1) Avec prise d'effet le 5 décembre 2025, le gestionnaire a remplacé le nom de la catégorie I par « catégorie F ».

2) Avec prise d'effet le 5 décembre 2025, le gestionnaire a remplacé le nom de la catégorie I (\$ US) par « catégorie F (\$ US) ».

- b) À la rubrique « Fonds d'obligations de sociétés Pender – Dans quoi le fonds investit-il? – Actifs du Fonds », le deuxième paragraphe de la page 70 est modifié afin de supprimer la mention de la catégorie I (\$ US).

12. Fonds d'actions mondiales à petite/moyenne capitalisation Pender – Détails du Fonds

Pour tenir compte de la modification proposée des frais de gestion, de la dissolution de catégorie et du changement de nom de catégorie, le deuxième tableau de la rubrique « Fonds d'actions mondiales à petite/moyenne capitalisation Pender – Détails du Fonds » à la page 72 est supprimé dans son intégralité et remplacé par le tableau et les notes suivants.

Titres offerts	Date de création	Frais de gestion (compte non tenu de la TPS/TVH)
Parts de catégorie A	28 juin 2013	1,85 %
Parts de catégorie E	26 juin 2019	Négociable – maximum 1,85 %
Parts de catégorie F (auparavant, catégorie I) ¹⁾	30 juin 2014	1,00 %
Parts de catégorie H	30 juin 2014	1,55 %
Parts de catégorie O	31 décembre 2013	Négociable – maximum 1,85 %

1) Le gestionnaire a remplacé le nom de la catégorie I par « catégorie F ».

13. Fonds d'opportunités à petites capitalisations Pender – Détails du Fonds

Pour tenir compte de la modification proposée des frais de gestion, le deuxième tableau de la rubrique « Fonds d'opportunités à petites capitalisations Pender – Détails du Fonds » à la page 76 est supprimé dans son intégralité et remplacé par l'information suivante.

Titres offerts	Date de création	Frais de gestion (compte non tenu de la TPS/TVH)
Parts de catégorie A	1 ^{er} juin 2009	2,25 %
Parts de catégorie B	25 juin 2018	2,25 %
Parts de catégorie E	26 juin 2019	Négociable – maximum 1,95 %
Parts de catégorie F	1 ^{er} juin 2009	1,25 %
Parts de catégorie G	25 juin 2018	1,25 %
Parts de catégorie H	28 juin 2024	1,95 %
Parts de catégorie I	30 avril 2017	1,10 %
Parts de catégorie M	25 juin 2021	0,75 %
Parts de catégorie N	30 avril 2017	0,75 %
Parts de catégorie O	24 juin 2011	Négociable – maximum 1,95 %
Honoraires liés au rendement (compte non tenu de la TPS/TVH)	(compte non tenu de la TPS/TVH) Les honoraires liés au rendement correspondent à 20 % de l'excédent du rendement des parts de catégorie B, de catégorie G et de catégorie M sur l'indice composé S&P/TSX, sous réserve d'un seuil d'application des honoraires liés au rendement. Les honoraires liés au rendement applicables aux parts de catégorie O sont ou seront négociés de façon distincte et facturés directement aux porteurs de parts de catégorie O, s'il y a lieu.	

14. Fonds stratégique de croissance et de revenu Pender – Détails du Fonds

Pour tenir compte de la modification proposée des frais de gestion, de la dissolution de catégorie et du changement de nom de catégorie, le deuxième tableau de la rubrique « Fonds stratégique de croissance et de revenu Pender – Détails du Fonds » à la page 80 est supprimé dans son intégralité et remplacé par le tableau et les notes suivants.

Titres offerts	Date de création	Frais de gestion (compte non tenu de la TPS/TVH)
Parts de catégorie A	21 septembre 2009	1,70 %
Parts de catégorie E	17 décembre 2019	Négociable – maximum 1,70 %
Parts de catégorie F (auparavant, catégorie I) ¹⁾	17 décembre 2019	0,85 %
Parts de catégorie O	17 décembre 2019	Négociable – maximum 1,70 %

1) Avec prise d'effet le 5 décembre 2025, le gestionnaire a remplacé le nom de la catégorie I par « catégorie F ».

15. Fonds alternatif à rendement absolu Pender – Détails du Fonds

- a) Pour tenir compte de la modification proposée des frais de gestion, des dissolutions de catégories et des changements de nom de catégorie, le deuxième tableau de la rubrique « Fonds alternatif à rendement absolu Pender – Détails du Fonds » à la page 89 est supprimé dans son intégralité et remplacé par le tableau et les notes suivants.

Titres offerts	Date de création	Frais de gestion (compte non tenu de la TPS/TVH)
Parts de catégorie A (auparavant, catégorie H) ¹⁾	25 août 2021	1,80 %
Parts de catégorie A (\$ US) (auparavant, catégorie H (\$ US)) ²⁾	29 août 2022	1,80 %
Parts de catégorie AF	25 août 2021	1,45 %
Parts de catégorie E	29 août 2022	Négociable – maximum 1,80 %
Parts de catégorie F (auparavant, catégorie I) ³⁾	25 août 2021	0,95 %
Parts de catégorie F (\$ US) (auparavant, catégorie I (\$ US)) ⁴⁾	29 août 2022	0,95 %
Parts de catégorie FF	25 août 2021	0,45 %
Parts de catégorie N	25 août 2021	0,60 %
Parts de catégorie O	25 août 2021	Négociable – maximum 1,80 %
Honoraires liés au rendement (compte non tenu de la TPS/TVH)	Des honoraires liés au rendement s'appliquent à toutes les catégories de parts. En ce qui a trait aux parts de catégorie O, ces honoraires sont ou seront facturés directement aux porteurs de parts de catégorie O, s'il y a lieu. Les honoraires liés au rendement correspondent à 15 % de l'excédent du rendement global de la catégorie de parts par rapport au taux de rendement minimal de 3 % pour la période écoulée depuis le dernier versement des honoraires liés au rendement, et ils s'accumuleront pendant les années au cours desquelles aucuns honoraires liés au rendement ne seront payés, pourvu que le rendement global de la catégorie de parts applicable pour cette période dépasse le seuil d'application des honoraires liés au rendement.	

1) Avec prise d'effet le 5 décembre 2025, le gestionnaire a remplacé le nom de la catégorie H par « catégorie A ».

2) Avec prise d'effet le 5 décembre 2025, le gestionnaire a remplacé le nom de la catégorie H (\$ US) par « catégorie A (\$ US) ».

3) Avec prise d'effet le 5 décembre 2025, le gestionnaire a remplacé le nom de la catégorie I par « catégorie F ».

4) Avec prise d'effet le 5 décembre 2025, le gestionnaire a remplacé le nom de la catégorie I (\$ US) par « catégorie F (\$ US) ».

- b) À la rubrique « Fonds alternatif à rendement absolu Pender – Dans quoi le fonds investit-il? – Actifs du Fonds – Instruments dérivés », le troisième paragraphe de la page 92 est modifié pour supprimer la mention de la catégorie I (\$ US).

16. Fonds alternatif d'arbitrage Pender – Détails du Fonds

- a) Pour tenir compte de la modification proposée des frais de gestion, des dissolutions de catégories et des changements de nom de catégorie, le deuxième tableau de la rubrique « Fonds alternatif d'arbitrage Pender – Détails du Fonds » à la page 96 est supprimé dans son intégralité et remplacé par le tableau et les notes suivants.

Titres offerts	Date de création	Frais de gestion (compte non tenu de la TPS/TVH)
Parts de catégorie A (auparavant, catégorie H) ¹⁾	25 août 2021	1,80%
Parts de catégorie AF	25 août 2021	1,45%
Parts de catégorie E	29 août 2022	Négociable – maximum 1,80%
Parts de catégorie F (auparavant, catégorie I) ²⁾	25 août 2021	0,95%
Parts de catégorie F (\$ US) (auparavant, catégorie I (\$ US)) ³⁾	29 août 2022	0,95%
Parts de catégorie FF	25 août 2021	0,45%
Parts de catégorie H	25 août 2021	1,80%
Parts de catégorie O	25 août 2021	Négociable – maximum 1,80%
Honoraires liés au rendement (compte non tenu de la TPS/TVH)	Des honoraires liés au rendement s'appliquent à toutes les catégories de parts. En ce qui a trait aux parts de catégorie O, ces honoraires sont ou seront facturés directement aux porteurs de parts de catégorie O, s'il y a lieu. Les honoraires liés au rendement correspondent à 15 % de l'excédent du rendement global de la catégorie de parts par rapport au seuil d'application des honoraires liés au rendement pour la période écoulée depuis le dernier versement des honoraires liés au rendement.	

1) Avec prise d'effet le 5 décembre 2025, le gestionnaire a remplacé le nom de la catégorie H par « catégorie A ».

2) Avec prise d'effet le 5 décembre 2025, le gestionnaire a remplacé le nom de la catégorie I par « catégorie F ».

3) Avec prise d'effet le 5 décembre 2025, le gestionnaire a remplacé le nom de la catégorie I (\$ US) par « catégorie F (\$ US) ».

- b) À la rubrique « Fonds alternatif d'arbitrage Pender – Dans quoi le fonds investit-il? – Actifs du Fonds – Instruments dérivés », le deuxième paragraphe de la page 99 est modifié pour supprimer la mention de la catégorie I (\$ US).

17. Fonds alternatif d'arbitrage Plus Pender – Détails du Fonds

- a) Pour tenir compte de la modification proposée des frais de gestion, des dissolutions de catégories et des changements de nom de catégorie, le deuxième tableau de la rubrique « Fonds alternatif d'arbitrage Plus Pender – Détails du Fonds » à la page 102 est supprimé dans son intégralité et remplacé par le tableau et les notes suivants.

Titres offerts	Date de création	Frais de gestion (compte non tenu de la TPS/TVH)
Parts de catégorie A	29 août 2022	1,80%
Parts de catégorie E	29 août 2022	Négociable – maximum 1,80 %
Parts de catégorie F (auparavant, catégorie I) ¹⁾	29 août 2022	0,95%
Parts de catégorie F (\$ US)	29 août 2022	0,95%
Parts de catégorie O	29 août 2022	Négociable – maximum 1,80 %

Honoraires liés au rendement (compte non tenu de la TPS/TVH)	Des honoraires liés au rendement s'appliquent à toutes les catégories de parts. En ce qui a trait aux parts de catégorie O, ces honoraires sont ou seront facturés directement aux porteurs de parts de catégorie O, s'il y a lieu. Les honoraires liés au rendement correspondent à 15 % de l'excédent du rendement global de la catégorie de parts par rapport au seuil d'application des honoraires liés au rendement pour la période écoulée depuis le dernier versement des honoraires liés au rendement.
--	--

1) Avec prise d'effet le 5 décembre 2025, le gestionnaire a remplacé le nom de la catégorie I par « catégorie F ».

- b) À la rubrique « Fonds alternatif d'arbitrage Plus Pender – Dans quoi le fonds investit-il? – Actifs du Fonds – Instruments dérivés », le premier paragraphe de la page 105 est modifié pour supprimer la mention de la catégorie I (\$ US).

18. Fonds alternatif de revenu multistratégie Pender – Détails du Fonds

Pour tenir compte de la modification proposée des frais de gestion, de la dissolution de catégorie, du changement de nom de catégorie et de l'augmentation du taux de rendement minimal, le deuxième tableau de la rubrique « Fonds alternatif de revenu multistratégie Pender – Détails du Fonds » à la page 108 est supprimé dans son intégralité et remplacé par le tableau et les notes suivants.

Titres offerts	Date de création*	Frais de gestion (compte non tenu de la TPS/TVH)
Parts de catégorie A	21 septembre 2009	1,95 %
Parts de catégorie E	27 juin 2025	Négociable – maximum 1,80 %
Parts de catégorie F (auparavant, catégorie I) ¹⁾	17 décembre 2019	0,95 %
Parts de catégorie O	17 décembre 2019	Négociable – maximum 1,80 %
Honoraires liés au rendement (compte non tenu de la TPS/TVH)	Des honoraires liés au rendement s'appliquent à toutes les catégories de parts. En ce qui a trait aux parts de catégorie O, ces honoraires sont ou seront facturés directement aux porteurs de parts de catégorie O, s'il y a lieu. Les honoraires liés au rendement correspondent à 15 % de l'excédent du rendement global de la catégorie de parts par rapport au taux de rendement minimal de 5 % pour la période écoulée depuis le dernier versement des honoraires liés au rendement, et ils s'accumuleront pendant les années au cours desquelles aucuns honoraires liés au rendement ne seront payés, pourvu que le rendement global de la catégorie de parts applicable pour cette période dépasse le seuil d'application des honoraires liés au rendement.	

1) Avec prise d'effet le 5 décembre 2025, le gestionnaire a remplacé le nom de la catégorie I par « catégorie F ».

19. Fonds alternatif de situations spéciales Pender – Détails du Fonds

Pour tenir compte de la modification proposée des frais de gestion, de la dissolution de catégorie et du changement de nom de catégorie, le deuxième tableau de la rubrique « Fonds alternatif de situations spéciales Pender – Détails du Fonds » à la page 115 est supprimé dans son intégralité et remplacé par le tableau et les notes suivants.

Titres offerts	Date de création	Frais de gestion (compte non tenu de la TPS/TVH)
Parts de catégorie A	25 juin 2020	2,10%
Parts de catégorie E	25 juin 2021	Négociable – maximum 1,95%
Parts de catégorie F (auparavant, catégorie I) ¹⁾	25 juin 2021	1,10%
Parts de catégorie O	25 juin 2021	Négociable – maximum 1,95%

Honoraires liés au rendement (compte non tenu de la TPS/TVH)	Des honoraires liés au rendement s'appliquent à toutes les catégories de parts. En ce qui a trait aux parts de catégorie O, ces honoraires sont ou seront facturés directement aux porteurs de parts de catégorie O, s'il y a lieu. Les honoraires liés au rendement correspondent à 15 % de l'excédent du rendement global de la catégorie de parts par rapport au taux de rendement minimal de 6 % pour la période écoulée depuis le dernier versement des honoraires liés au rendement, et ils s'accumuleront pendant les années au cours desquelles aucuns honoraires liés au rendement ne seront payés, pourvu que le rendement global de la catégorie de parts applicable pour cette période dépasse le seuil d'application des honoraires liés au rendement.
--	---

1) Avec prise d'effet le 5 décembre 2025, le gestionnaire a remplacé le nom de l'ancienne catégorie I par « catégorie F ».

QUELS SONT VOS DROITS?

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat d'achat de titres d'organismes de placement collectif, que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables de la réception du présent prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou un droit d'annulation par rapport à toute souscription, que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre d'achat.

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet également de demander la nullité d'un contrat de souscription de parts d'un organisme de placement collectif et un remboursement, ou des dommages-intérêts si le présent prospectus simplifié, l'aperçu du fonds, le rapport de la direction sur le rendement du fonds ou les états financiers renferment de l'information fausse ou trompeuse sur les Fonds. Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois de la province ou du territoire pertinent.

Pour obtenir de plus amples renseignements, on se reportera à la législation sur les valeurs mobilières de la province ou du territoire pertinent et on consultera éventuellement un conseiller juridique.

ATTESTATION DES FONDS, DU GESTIONNAIRE ET DU PROMOTEUR

25 novembre 2025

La présente modification n° 2 datée du 25 novembre 2025, avec le prospectus simplifié daté du 27 juin 2025, tel qu'il a été modifié par la modification n° 1 datée du 15 septembre 2025 et les documents qui y sont intégrés par renvoi, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, du Manitoba, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario, de l'Île-du-Prince-Édouard, du Québec, de la Saskatchewan, des Territoires du Nord-Ouest, du Nunavut et du Yukon et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

GESTION DE CAPITAL PENDERFUND

au nom des Fonds, en sa qualité de gestionnaire, de promoteur et de fiduciaire des Fonds

(signed) "David Barr"

David Barr

Chef de la direction

(signed) "Amanda Patterson"

Amanda Patterson

Cheffe de la direction financière

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE GESTION DE CAPITAL PENDERFUND

au nom des Fonds, en sa qualité de gestionnaire, de promoteur et de fiduciaire des Fonds

(signed) "Kelly Edmison"

Kelly Edmison

Administrateur

(signed) "Felix Narhi"

Felix Narhi

Administrateur



OPC traditionnels

Fonds univers obligataire Pender

Fonds d'obligations de sociétés Pender

Fonds d'actions mondiales à petite/moyenne capitalisation Pender
(auparavant, Fonds de valeur Pender)

Fonds d'opportunités à petites capitalisations Pender

Fonds stratégique de croissance et de revenu Pender

Fonds d'actions américaines à petite/moyenne capitalisation Pender

OPC Alternatifs

Fonds alternatif à rendement absolu Pender

Fonds alternatif d'arbitrage Pender

Fonds alternatif d'arbitrage Plus Pender

Fonds alternatif de revenu multistratégie Pender

Fonds alternatif de situations spéciales Pender

gérés par :

**Gestion de capital PenderFund
1066 West Hastings St., bureau 1830
Vancouver (Colombie-Britannique) V6E 3X2
1-866-377-4743**

Des renseignements supplémentaires sur les Fonds sont présentés dans l'aperçu du fonds des Fonds, dans les rapports de la direction sur le rendement des Fonds et dans les états financiers des Fonds. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Vous pouvez obtenir gratuitement, sur demande, un exemplaire de ces documents, en communiquant avec nous par téléphone, au numéro sans frais **1-866-377-4743**, ou par courrier électronique, à l'adresse **info@penderfund.com**, ou en communiquant avec votre courtier.

Ces documents et d'autres renseignements sur les Fonds, tels que les circulaires d'information et les contrats importants, sont également affichés sur le site Web de Gestion de capital PenderFund, à l'adresse **www.penderfund.com**, ou à l'adresse **www.sedarplus.ca**.